



partage dun bien en indivision avec contrat séparation des biens

Par **oransana**, le **30/12/2011** à **07:47**

bonjour. J aimerais savoir si un bien vendu en indivision est obligé de passer sur le compte des dépôts et consignations ,en attendant que le partage soit effectué!! l argent est bloqué depuis deux ans ,les intérêts vont donc à la caisse des notaires?
N y avait il pas une autre solution ? celle d un compte aux deux propriétaires ,récoltant de ce fait les intérêts!!!
merci d avance pour votre réponse

oransana

Par **youris**, le **30/12/2011** à **10:31**

bjr,
si le notaire a bloqué le paiement c'est qu'il existe un désaccord entre les vendeurs donc pour accélérer le paiement il faut un accord des vendeurs sur le partage.
à moins qu'il existe d'autres raisons que vous ne dites pas.
cdt

Par **oransana**, le **30/12/2011** à **10:54**

je pense en effet que mon ex époux n a pas voulu de la seconde solution ,mais puis je faire intervenir cet abus de pouvoir dans la procédure qui va s en suivre? seul un juge pourra déterminer qui a quoi!!
vraiment merci pour vos réponses

Par **youris**, le **30/12/2011** à **11:36**

bjr,
le refus de signer ne peut pas être considéré comme un abus de pouvoir car justement elle a le pouvoir de refuser de signer.
que ce soit des manoeuvres dilatoires ou un abus de droit seul un juge peut le dire.

cdt

Par **oransana**, le **30/12/2011** à **19:57**

mon ex époux a précisé qu'il ne signerait l'acte de vente que s'il se passait chez son notaire!!!!!! à partir de cela, il fait donc ce qu'il veut??????

Par **Claralea**, le **31/12/2011** à **10:51**

Ben, d'un autre côté, vous voulez aussi qu'il fasse ce que vous voulez... ça peut durer longtemps. Donc si vous voulez vraiment vous débarrasser rapidement du problème, accédez donc à sa demande et passez à autre chose

Par **youris**, le **04/01/2012** à **13:48**

bjr,
chaque partie a un acte peut choisir son notaire.
il peut y avoir plusieurs notaires pour un acte notarié.
cdt